

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.																			
				LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS							
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	3 h. 1 soir.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	12 » 55 » soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	2 » 38 » soir.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	3 » 52 » soir.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 » 18 » soir.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	5 » 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	8 » 10 <sup>m</sup> soir.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	11 » 7 » »	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.						
10 h. 47 »		5 » 45 » »		7 » 49 » »		9 » 37 » »		9 » 55 » »				4 » 34 <sup>m</sup> matin.					4 » 39 <sup>m</sup> matin.						
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin.				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire. {				Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.				Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.			

Cahors, le 9 Juin.

## ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Nous avons depuis un mois discuté ensemble froidement, sérieusement, sans passion comme sans haine, ainsi qu'il convient à des hommes honnêtes et libres, le grand acte civique que vous allez accomplir demain.

Nous voici à l'heure du vote. La France libérale et conservatrice attend de votre indépendance et de votre courage le triomphe de la raison et du bon sens.

C'est avec un légitime orgueil que les conservateurs libéraux ont constaté le réveil des modérés dans le Lot; ils comptent que ce réveil se traduira par le succès définitif. Leur espoir ne sera pas trompé.

### ÉLECTEURS SÉNATORIAUX,

Vous avez une mission patriotique à remplir. Au moment où des radicaux et des républicains effarés et timorés laissent saper la famille par la loi du divorce; autoriser l'école sans Dieu; détruire la magistrature par la suspension de l'inamovibilité; menacer la religion et troubler les consciences par des mesures arbitraires et violentes, voudriez-vous sanctionner ces actes attentatoires à toutes les libertés?

Certes non; vous vous prononcerez contre une politique de haine et de persécution; vous témoignerez de votre vieil et sincère attachement aux idées modérées. Vous refuserez d'écouter la voix de la passion et de la rancune; vous ne vous laisserez intimider, ni influencer par les menaces, les cajoleries et les promesses fallacieuses. Vous remplirez votre devoir et rien que votre devoir.

ELECTEURS, vous êtes éclairés sur le programme des candidats.

Si vous désirez l'avènement d'une politique meilleure, si vous pensez que la France doit abandonner la politique radicale, votez pour M. Pagès Duport.

Si vous voulez ouvrir à notre pays une ère d'apaisement et de conciliation; si vous souhaitez qu'on en finisse avec les proscriptions, les persécutions et les violences, si vous estimez qu'on doit substituer le règne de la loi au règne de l'arbitraire, votez pour

M. Pagès Duport.

Voulez-vous le maintien de la famille? Voulez-vous voir la liberté de conscience assurée? Demandez-vous la liberté pour les pères de famille d'envoyer leurs enfants à l'école qu'ils auront choisie? Etes-vous pour la liberté d'association? Flétrissez-vous la violation des domiciles, votez pour M. Pagès Duport.

ELECTEURS, êtes-vous convaincus qu'il est honteux de porter atteinte à l'indépendance de la magistrature française? Voulez-vous avoir des juges honnêtes et impartiaux? Approuvez-vous le maintien de l'inamovibilité qu'ont respectée la monarchie de 1830, la République de 1848 et le second Empire? Votez pour M. Pagès Duport.

Pensez-vous que le concordat sauvegarde les droits de l'Etat et l'indépendance du clergé? Etes-vous pleins de tristesse en assistant à cette guerre acharnée, implacable, déclarée par l'athéisme et le radicalisme à la religion de nos pères? Voulez-vous la fin de toutes ces exactions? Votez pour M. Pagès Duport.

Demandez-vous la protection efficace pour l'agriculture et l'industrie? Souhaitez-vous l'ajournement de mesures économiques dangereuses? Voulez-vous ménager nos finances que l'on a gravement compromises en Tunisie et qu'on gaspille au Tonkin? Désirez-vous le rétablissement de l'équilibre du budget et le relèvement du crédit national? VOTEZ POUR M. PAGÈS DUPORT.

### ELECTEURS SÉNATORIAUX :

En accordant vos suffrages au candidat libéral, vous ferez triompher la cause de l'ordre et de la justice. Vous affirmerez une politique sage, prudente, amie de la légalité et ennemie de la violence et de l'arbitraire. Vous ferez acte de patriotes et de libéraux.

Un républicain conservateur.

## La Patrie avant tout!

L'élection de demain a une gravité exceptionnelle.

En présence de la situation de la France à l'intérieur et à l'extérieur, situation dont il n'est plus besoin de faire ressortir les dangers; il serait nécessaire que cette élection fût une protestation et un avertissement.

Dans les circonstances où elle se présente,

elle ne peut avoir ce caractère que par l'élection de l'honorable M. Pagès Duport.

Aussi, tous les électeurs amis de leur pays et qui tiennent encore à sa prospérité doivent se faire un devoir de donner leur voix à un homme qui n'émettra jamais un vote capable de compromettre cette prospérité et d'ébranler la religion, cette base nécessaire de tout ordre social.

Peut-être un certain nombre d'électeurs ont pris des engagements, ont reçu des bienfaits; mais ils doivent comprendre que l'on ne peut pas payer une dette de reconnaissance personnelle aux dépens des intérêts de la patrie, et que tout engagement de ce genre cesse d'obliger lorsqu'il pourrait mettre en péril ces intérêts sacrés.

Vraie toujours, cette règle de conduite s'impose surtout dans le moment présent.

UN PATRIOTE.

## LIBÉRAUX? MÉFIEZ-VOUS!

Une réunion de délégués sénatoriaux aura lieu ce soir, au théâtre.

La chose a si bien réussi à l'élection sénatoriale du 4 février, que MM. les radicaux voudraient bien recommencer cet exercice de prestidigitation en faveur de leur candidat.

Nous nous plaisons à croire que les Electeurs, ayant longuement mûri leur choix, n'éprouvant nul besoin d'un tour de passe-passe pour être fixés sur les mérites des candidats, ne se laisseront pas entraîner à la salle de spectacle par quelques meneurs de la candidature radicale.

M. Béral a eu un mois et plus, pour discuter les questions qui intéressent notre pays. Il n'a pas jugé à propos de le faire.

Cette comédie politique de la dernière heure, ne peut donc être qu'une manœuvre contre laquelle nous devons prémunir tous ceux qui font de leur vote une question de conscience et non une affaire de combinaisons louches et d'entraînement irréfléchi.

L'heure est trop grave, et l'horizon de toutes parts trop sombre, pour que l'on puisse se laisser aller à l'imprévu et aux surprises.

Par deux fois les modérés ont ainsi tiré les marrons du feu pour les radicaux. Il est inutile de faire leur jeu plus longtemps.

Si le parti modéré a souci de sa dignité et de son existence, il n'a qu'à se tenir en garde contre les manœuvres du dernier moment.

Sans la réunion publique du 3 février, le Lot compterait un libéral au Sénat, au lieu de M. de Verninac.

## Une drôlerie

Avions-nous raison de dire : Libéraux, méfiez-vous!

Une protestation énergique, affichée sur tous les murs de la ville, dénonce aux honnêtes gens une drôlerie radicale de la dernière heure.

Voici cette protestation :

## MANŒUVRE

ÉLECTORALE

Nous dénonçons à MM. les Délégués sénatoriaux, et aux honnêtes gens de tous les partis, UNE MANŒUVRE, ayant pour but de faire croire que la candidature de M. Béral se produit sous le patronage et avec le concours de MM. Cambres, de Verninac, Sirech, etc.

Des partisans de M. Béral n'ont pas craint de placer le nom de ce candidat au-dessus d'une affiche annonçant une simple réunion électorale. La nuance du papier, le soin minutieux avec lequel les deux affiches ont été collées, de façon à simuler UN SEUL PLACARD, ne laissent aucun doute sur l'intention des auteurs de cet acte déloyal.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

## L'Union

DE TOUS LES BRAVES GENS

Le Temps, cet organe toujours si modéré, dont les conseils ont été justifiés tant de fois par les événements, consacre un article à l'élection sénatoriale du Lot.

Après avoir établi que M. Béral siégerait à l'Union républicaine (c'est à dire à peu près à l'extrême gauche); après avoir cité quelques lignes de M. de Pradelle, le Temps caractérise ainsi la candidature de M. Pagès Duport :

« Quant à M. Pagès Duport, ancien député du centre droit à l'Assemblée nationale, il a pour programme « l'union » de tous les braves gens. » Il ne prononce pas un mot de politique dans sa profession de foi et se borne à déclarer qu'il faut lutter contre les radicaux pour organiser la défense sociale. »

Nous voyons avec plaisir que le Temps reconnaît et proclame avec nous, que M. Pagès Duport est un candidat libéral-conservateur; qu'il est avant tout et par dessus tout un ennemi du radicalisme, et un partisan de la DÉFENSE SOCIALE contre les en-

treprises des violents.

Nous sommes heureux de recueillir cette appréciation d'un journal aussi important, sur une candidature que nous nous sommes fait un devoir de soutenir, parce qu'elle est certainement la plus utile aux intérêts matériels et moraux de notre département.

Oui, c'est l'ennemi du radicalisme, c'est l'adversaire du radical M. Béral, c'est l'avocat infatigable et autorisé de tous les besoins de nos campagnes, c'est M. PAGÈS DUPORT que les électeurs du Lot nommeront dimanche prochain.

\* \* \*

On lit dans le *Constitutionnel* :

Une élection sénatoriale a lieu, dimanche prochain, dans le Lot, pour remplacer M. Delord, décédé. M. Eloi Béral, conseiller d'Etat, qui appartient à la nuance la plus avancée du radicalisme, a obtenu, grâce à sa situation officielle, l'appui des comités radicaux du département.

Les opportunistes ont essayé de lui opposer M. Pradelle, ancien préfet démissionnaire; mais cette candidature tardive et sans racines sérieuses dans le pays n'a aucune chance de succès.

La lutte s'engagera donc réellement entre le candidat radical-socialiste, M. Béral, et le candidat conservateur-libéral, M. Pagès Duport, qui a réuni en février dernier, une imposante minorité.

## L'ami de Paul Bert.

M. Béral prétend qu'il repousse la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Là n'est pas la question, et M. Béral le sait bien.

La question est de savoir si, le Concordat étant maintenu, ce traité de paix entre la France et le Saint-Siège sera appliqué honnêtement pour la garantie des droits respectifs du pouvoir civil et du pouvoir religieux, ou bien si on pourra s'emparer du pauvre traitement d'un curé, comme l'ont décidé M. Béral et ses amis du Conseil d'Etat.

Non-seulement, telle est la question, mais il s'agit encore de choisir entre une exécution loyale du Concordat et un projet abominable de M. Paul Bert, voté à une voix de majorité par une commission de la Chambre, et consistant dans une série de peines (amendes ou prison), contre les membres du clergé qui déplairont aux radicaux.

M. Béral, tout le monde le sait, est un intime ami du sectaire Paul Bert.

Pourquoi a-t-il gardé le silence sur ce point si grave?

## Dettes du Cœur

A trois reprises différentes, M. Béral parle de M. Delord dans sa circulaire électorale. Il déclare qu'il continuera purement et simplement son beau-père.

Cet aveu mérite d'être recueilli et médité.

Dans diverses circonstances, en effet, les votes de M. Calmon et de M. Roques ont été opposés à ceux de M. Delord.

M. Roques siégeait au centre gauche. M. Delord siégeait, au contraire, à l'union républicaine, c'est-à-dire presque à l'extrême gauche.

Dans la question des Princes, M. Calmon a repoussé l'amendement odieux que la Chambre des députés avait adopté et qui aurait obligé les Princes à quitter immédiatement la France. S'il eût été vivant, M. Roques aurait voté comme M. Calmon.

Qu'a fait M. Delord, au contraire? Il s'est tourné du côté des violents.

Et pourtant, M. Delord, le pur M. Delord,

avait été substitué du procureur du roi à Cahors, sous le roi Louis-Philippe; juge de paix à Cazals; substitué du procureur du roi à Gourdon; juge d'instruction à Cahors; puis candidat orléaniste et ultra-dynastique contre M. Caix, en 1839, pour la Chambre des députés.

UN VIEUX LIBÉRAL.

## Leçon de Patriotisme.

De ce que M. Pagès Duport repousse cette politique de casse-cou qui compromet tous les intérêts et jette aveuglément le pays dans la guerre lointaine et meurtrière, le *Réformateur* qualifie sa candidature de « candidature de la peur à outrance. »

Cette qualification dont nous sommes reconnaissants à l'organe radical, parce qu'en effet le pays a le droit d'avoir peur et d'être effrayé de tout ce qui se passe, nous remet en mémoire le fait suivant :

Lorsqu'en 1871 il fallut organiser la défense contre les scélérats de la Commune, M. Pagès Duport proposa à la tribune de l'Assemblée Nationale, de nommer une délégation de représentants qui marcherait à la tête des troupes et ranimerait par sa présence au feu, le courage de nos soldats. M. Pagès Duport demandait comme un honneur de faire partie de cette délégation.

Nous ne sachons pas que M. Béral, lançant du fond d'un confortable cabinet de préfecture son cri de : *Guerre à outrance!* ait jamais offert, lui, d'affronter les dangers des combats. Il se déroba alors aux boulets, en y exposant les autres, comme il se dérobe aujourd'hui à la discussion.

UN MOBILISÉ,  
Délégué sénatorial.

## ASSERVISSEMENT

DE LA MAGISTRATURE

Le *Soleil*, constate que le vote sur la prétendue réforme judiciaire est définitif au Palais Bourbon puisqu'il y avait eu déclaration d'urgence. Mais ajoute-t-il, reste l'appel devant le Sénat.

Cette circonstance donne aux élections sénatoriales du 10 juin dans Meurthe-et-Moselle et dans le Lot un intérêt tout particulier.

Deux voix de plus ou de moins peuvent avoir, pour la solution finale de cette question, une influence décisive au Luxembourg. Il faut que ce soit deux voix de plus contre le projet de loi Martin Feuillée et Jules Roche que les électeurs sénatoriaux de Meurthe-et-Moselle et du Lot envoient le 10 juin au Luxembourg, en donnant la majorité à MM. Welche et Pagès Duport, candidats de tous les hommes d'ordre et de tous les ennemis de l'arbitraire.

Le *Parlement* :

Nous avons trop présumé de la Chambre en émettant l'espoir, qu'elle n'oserait pas consacrer par son vote le déplorable projet d'organisation du conseil supérieur de la magistrature imaginé par sa commission. Tous les amendements proposés pour atténuer la portée de cette institution malfaisante ont été tour à tour repoussés. M. le garde des sceaux n'a pas même essayé d'éclairer la Chambre sur la nécessité qu'il semblait avoir reconnue d'y apporter quelque tempérament. A la dernière heure, on s'est mis à tout voter sans plus rien vouloir entendre, et la loi sort des mains de la majorité contenant toutes les menaces qui en font un pur expédient politique : menace d'épuration pour demain; menace d'asservissement pour toujours!

Si nous pouvions prendre notre parti de l'impression que doivent produire sur tous les esprits éclairés et calmes ces égarements de la passion, nous nous réjouirions peut-être de voir qu'on s'est ainsi acharné à accumuler jusqu'au bout tous les griefs qui ne peuvent manquer de soulever la conscience du Sénat contre une œuvre qui ne peut être viable; mais ce qui domine chez nous, c'est la

tristesse profonde que nous inspire l'erreur impardonnable que le gouvernement vient de commettre, pour ne pas déplaire à sa majorité. Cette erreur peut entraîner les conséquences les plus graves, car c'est l'orientation même de toute une politique qui se trouve engagée. Voici donc que de nouveau ce sont les sectaires qui l'emportent; voici donc que de nouveau, l'ère des procès de tendance est rouverte; voici donc que de nouveau on court aux aventures, qu'une grande institution est menacée d'être détruite, et que l'esprit révolutionnaire nous fait perdre l'équilibre gouvernemental.

Qu'on y prenne garde, cependant, les excès forcément s'expliquent, et si le Sénat venait à manquer à sa tâche, on pourrait bientôt s'apercevoir que les inspirations de la violence sont moins propres à assurer l'avenir que les conseils de la modération.

Le *Soleil* :

Le gouvernement peut chasser le juge de son siège, mais il ne peut pas l'empêcher, tant qu'il est sur son siège, de juger suivant sa conscience.

Si les magistrats actuels donnaient en masse leur démission après le vote de l'asservissement de la magistrature, il serait à craindre que leurs places ne fussent prises par de vulgaires ambitieux n'ayant pas le caractère assez ferme, l'âme assez haute pour garder leur indépendance.

Là est le danger.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

« Dans le débat public, les voiles sont tombés, tombés de vilaine façon. Combien de députés ont laissé voir qu'ils ne se souciaient guère, en vérité, du relèvement des traitements et de la diminution du nombre des sièges; mais que toute la question était pour eux d'instituer ce qu'on appelle une magistrature dévouée, c'est-à-dire une magistrature servile, une magistrature à quatre pattes comme la si bien dit notre confrère du *Rappel* ! »

« O la belle situation et les beaux principes républicains que voilà ! »

Le *Parlement* :

Le *Parlement*, espère que le Sénat sans se soucier des menaces qu'on lui adressera saura opposer quelque résistance à la désorganisation judiciaire.

La *Paix* :

La *Paix* croit que dans le projet de la réforme judiciaire, le principal effort du Sénat doit moins tendre à précipiter le vote qu'à enlever, autant que faire se pourra, à la loi son caractère de loi d'expédient.

## Horizons sombres

Nous lisons dans l'*Avenir Militaire* :

Maintenant que nous sommes engagés au Tonkin, il est trop tôt ou trop tard pour peser les responsabilités. Une tâche plus urgente s'impose : préparer toutes les ressources dès aujourd'hui nécessaires ou qui peuvent devenir indispensables. Si, comme il est souhaitable pour tout le monde, la lutte reste circonscrite entre la France et l'Annam, le département de la marine suffira avec ses troupes à châtier les bandes dont la nationalité douteuse s'abrite sous le nom de Pavillons Noirs.

Mais quel que soit notre espoir, nous n'avons aucune certitude que la Chine demeure neutre, et d'avance il nous faut songer à l'éventualité d'une guerre. Or, pour cette guerre, il faut le dire et très haut, les forces du ministère de la marine sont tout à fait insuffisantes.

Quand l'infanterie de marine et les compagnies de débarquement auront fourni quelques milliers de soldats, leur effort sera épuisé. La terre d'Orient dévore les hommes, et la Chine jettera sans cesse ses masses profondes devant nos troupes, qui s'épuiseront à vaincre.

Pour éviter que, dans l'avenir, le massacre de Hanoi se renouvelle dans des proportions autrement vastes, il faut préparer des réserves que l'armée de terre seule peut fournir.

Le *Daily-News* contient des menaces indirectes à l'adresse de la France. Il dit notamment :

« La France retirerait un médiocre profit d'une victoire sur la Chine, car la guerre serait longue et ruineuse. Au cas où la France serait vaincue, l'Europe devrait intervenir pour sauvegarder les intérêts et la sécurité de ses nationaux. »

« La France fera bien de ne pas s'aventurer dans cette entreprise; elle serait obligée de bloquer les ports chinois, et cela nuirait beaucoup au commerce anglais, allemand et américain. »

L'ORGANISATION MILITAIRE EN CHINE.

L'éventualité d'une guerre entre la France et la Chine est discutée dans les cercles militaires. Les progrès réalisés par la Chine dans ses armements sont fort connus en Europe.

Pendant ces trois dernières années, la manufacture Krupp a travaillé pour la Chine.

Un attaché militaire chinois à Berlin était chargé de traduire de l'allemand en langue chinoise les principaux ouvrages de l'Allemagne sur la stratégie et l'organisation militaires.

Le vice-roi Li-Hong-Chang, a créé une école de stratégie à Tien-Tsin, sous la direction de deux chinois et d'un officier allemand.

Les troupes qui ont tout d'abord terminé leur éducation militaire dans cette école consistent en trois bataillons d'infanterie, deux batteries d'artillerie et deux escadrons de cavalerie.

L'officier allemand a rapporté à son gouvernement que les Chinois se mettaient admirablement au courant de la tactique moderne.

Les soldats et officiers qui ont terminé leurs études à l'école de Tien-Tsin ont été répartis dans les différents régiments comme instructeurs.

\* \* \*

Le *Figaro* :

Pour le *Figaro*, il est hors de doute que s'il est devenu indispensable d'agir au Tonkin, la politique qui a rendu cette action indispensable n'est pas habile, ne sera pas fructueuse et peut-être le germe de difficultés inattendues.

## SÉNAT

Séance du 7 juin.

LES JUGES CONSULAIRES.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

M. Delsol. — Si on examine la législation actuelle, on constate qu'elle a donné d'excellents résultats. Je combats le principe de l'extension du suffrage universel.

L'orateur critique et conteste la valeur morale de l'enquête sur la question de l'électorat commercial, qui n'a été ouverte qu'après l'adoption du projet par la Chambre. L'adoption de la loi livrerait l'élection des juges consulaires aux marchands de vins, logeurs en garni, petits restaurateurs.

Est-ce là un résultat bon à poursuivre ?

Je crois, ajoute l'orateur, en avoir dit assez pour que vous puissiez juger et condamner le projet qui vous est soumis. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Martin Feuillée, ministre de la justice. — Le gouvernement donne son adhésion au projet. Le danger est surtout dans le suffrage restreint, sous lequel se pratique l'abstention dans de grandes proportions. J'examine les résultats de l'enquête et je trouve que tout est en faveur de la loi proposée.

La discussion générale est close.

L'article premier porte que les membres des tribunaux de commerce seront élus par les citoyens français commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins.

M. Balthé. — Si, comme le dit le rapporteur, la logique condamne la loi actuellement en vigueur et conduit au suffrage universel, pourquoi s'arrêter aux patentés ? Pourquoi aussi ne pas faire élire tous les juges ? (Vive approbation à droite.)

Après une réplique du rapporteur, il est procédé à un scrutin dont voici le résultat, après pointage : pour, 129 voix ; contre, 116.

L'article premier est adopté.

Les articles 2 à 19 sont successivement adoptés.

Sur l'article 20, M. Dauphinot présente un amendement et demande le renvoi de la discussion à samedi.

Le renvoi à samedi est prononcé.

LES CAUTIONNEMENTS DES PERCEPTEURS.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant la révision des bases des cautionnements des percepteurs.

Le projet est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Séance samedi.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Un grand nombre de députés sénatoriaux sont déjà arrivés à Cahors. La plupart ne se font pas illusion sur la gravité de la situation, et comprennent que leur vote de demain doit être une protestation énergique

contre la politique radicale qui s'affirme de plus en plus et mène le pays aux catastrophes.

Ce réveil du bon sens et de la raison nous rassure, et nous fait considérer comme certaine l'élection de M. Pagès Dupont.

Par décret, M. Caillé, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe à Figeac, a été nommé ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe pour prendre rang à dater du 10 juin 1883.

M. Caillé va se rendre à son poste en Cochinchine.

LES CAMPAGNES DE GUERRE.

Le ministre de la marine vient de décider que le bénéfice de la guerre sera accordé à compter du 1<sup>er</sup> mars 1883, aux militaires et marins servant au Tonkin, soit à la terre, soit à la mer.

Par contre, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1883, le bénéfice de campagne de guerre cessera d'être accordé aux marins détachés en Tunisie.

Les soldats et marins qui ont pris part à la dernière expédition de Cayor (Sénégal), en janvier et février, auront droit au bénéfice d'une campagne de guerre.

LES BONS DU TRÉSOR.

Le ministre des finances a décidé qu'à partir du 7 juin inclusivement, l'intérêt des bons du Trésor de trois à huit mois serait fixé à 21/20/0, et celui des bons de neuf mois à un an, à 3 8/0.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les jeunes filles de la commune qui désirent concourir pour la dotation de 500 fr. instituée par M. Valette Armand, que leur demande accompagnée des justifications nécessaires sera reçue au secrétariat de la Mairie jusqu'au 25 juin courant.

Toute demande qui parviendrait après cette date serait comme non avenue.

BOURSES DE LICENCE.

L'ouverture du prochain concours pour les bourses de licence ès-sciences et ès-lettres est fixée au 3 juillet.

Les candidats devront faire parvenir avant le 25 juin à M. le Recteur de l'Académie, par l'intermédiaire de MM. les chefs d'établissements et Inspecteurs d'Académie, les pièces suivantes :

Acte de naissance; diplômes; curriculum vitæ (très complet); certificats des chefs d'établissements où les études ont été faites, mentionnant, quant aux parents, la profession, la résidence, l'état de fortune. Engagement décennal (deux expéditions, une sur timbre de 0 fr. 60 c.). Engagement conditionnel de résilier le prix de la bourse (2 expéditions, une sur timbre).

Voir pour les formules la circulaire rectorale du 9 juin 1881 à MM. les Inspecteurs d'Académie; se procurer d'ailleurs le programme de la librairie Dolalain.

Conformément à la circulaire ministérielle du 23 avril dernier les gendarmes qui recevaient leurs chevaux des régiments de cavalerie, sont tenus de se remonter dans le commerce.

En conséquence MM. les éleveurs et marchands de chevaux sont prévenus que 12 chevaux au moins sont nécessaires pour la remonte des militaires de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie.

La Commission de la légion se réunira le 20 juillet prochain, à 8 heures, du matin à la caserne de gendarmerie à Agen, pour procéder à l'achat des chevaux qui leur seront présentés. Ces chevaux, sans distinction d'origine devront avoir 4 ans au moins et 8 ans au plus et la taille de 1<sup>m</sup> 52 à 1<sup>m</sup> 60.

Cette Commission se réunira tous les 3 mois.

UN NOUVEAU REMÈDE CONTRE LE PHYLLOXÈRE

Il a été employé dans le Gers. Un paysan plante une vigne aux environs de Condom, où l'insecte exerce ses ravages; il s'agit de 9 à 10 ares. Le projet de ce petit viticulteur est tourné en ridicule; mais mon homme poussait son projet; c'est qu'il connaît l'acreté et la vigueur de la moutarde blanche et grise.

« Il établit des fossés, et sur la terre jetée sur les bords de ces fossés, il sème la graine de moutarde qui ne tarde pas à produire une fourré très épais que notre homme fauche et entasse dans les fossés en y jetant par dessus

une petite couche de terre,

« Un mois après, il place sur cette terre des braches de vigne qui poussent vigoureusement et produisent des raisins dès la deuxième année.

« Le ver destructeur est-il écarté à jamais de cette vigne? Espérons-le. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 Juin 1883.

Naissances.

Bonheure, Louise, rue de Fouillac, 7.  
Paganel, Jean, à Larozière.  
Laurent, Pierre, rue St-Namphaise.

Mariages.

Pétié, Jacques et Caussanel, Marie.

Décès.

Pet, Léon, cloutier 70 ans, (hospice).  
Lagarrigue, Eug. forgeron, 45 ans, à Bégoux.  
Caminade, Louis, Inst. 33 ans, à Bégoux.  
De Roussy, Marie, 44 ans, boul. Gambetta 16.  
Campagnac, Pauline 59 ans, (hospice).  
Duval, Jeanne, couturière, 28 ans, (hospice)  
Guiraudet, Jeanne, 76 ans, à Cavanès.  
Delsol, Antoine, boulanger 44 ans, Place des Petites-Boucheres.  
Baureille, Pierre, cult. 75 ans, à Cabessut.

Dernières Nouvelles

NOTRE FLOTTE AU TONKIN.

L'amiral Meyer a reçu l'ordre de s'opposer à l'intervention éventuelle des forces navales de la Chine au Tonkin.

LES ÉLECTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Les élections pour le renouvellement des conseils généraux, sont fixées au dimanche 29 juillet.

LES VACANCES DU PARLEMENT.

Les Chambres se sépareront le 12 juillet.

LE PLAN DE CAMPAGNE.

Paris, 8 juin, soir.

Le National croit savoir que le conseil extraordinaire tenu hier matin avait pour objet l'examen d'un plan de campagne militaire contre la Chine. Ce plan a été fourni par un officier supérieur ayant habité le pays.

La France, parle de dissensions très graves qui se seraient produits ces jours derniers, entre le gouvernement du Crédit foncier et le ministre des finances. La conversion n'y serait point étrangère.

Paris, 7 juin.

De nombreuses inscriptions : « Vive le roi ! » ont été peintes cette nuit à Paris, principalement sur les murs du Palais-Bourbon et au quartier Latin.

Bourse de Paris.

Cours du 9 Juin.

Rente 3 p. %	79.15
— 3 p. % amortissable	80.50
— 4 1/2 p. %	109.00
— 5 p. %	108.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 7 juin 1883

Nos rentes viennent d'avoir deux mauvaises journées; des offres dont le peu d'importance des affaires augmentait l'effet ont fait reculer le 5 0/0 à 108.40, le 3 0/0 à 79.65, l'amortissable à 80.85. La Banque de France se tient à 5,425. Le Foncier est en réaction à 1,321. La Société Nouvelle est ferme à 100 avec tendance à la hausse.

Le 5 0/0 Italien ferme à 93.20 le 5 0/0 Turc à 11.40, l'Unifiée Egyptienne à 368, la Banque ottomane à 770, le Suez à 2,467, le Gaz à 1,355. Le Ministère public a conclu l'incompétence du tribunal civil dans les procès pendant entre la Compagnie et ses abonnés.

La libération des actions de la Banque Nationale se poursuit de la manière la plus satisfaisante : Les actionnaires savent que si la Société a en portefeuille des titres qui, vu l'inaction du marché, sont difficilement négociables par quantités importantes, il n'en est pas moins certain que ces titres sont des valeurs sérieuses, comme les actions de la Compagnie maritime du Pacifique, qui viennent de recevoir un dividende de 30 fr. et les actions du Gros Camionnage de Paris, qui viennent de tourner 25 francs pour l'exercice 1882.

On annonce pour les 9, 11 et 12 juin courant l'émission par la Compagnie Insulaire de Navigation (ancienne Compagnie Valéry) de 16,000 obligations remboursables à 400 francs en 26 années. Ces titres rapportant 20 d'intérêt annuel payables par semestre les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre sont offerts au public à 375 francs. La souscription sera ouverte à Paris chez MM. Leroy, Bal et Cie, 8, rue Gaillon; à Besançon, chez MM. les fils de Veil-

Picard; à Marseille, au siège de la Société, 4 quai de la Joliette, et dans ses agences de Corse et d'Italie. Nous reviendrons sur cette affaire.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 10 juin 1883.

GRAND CONCERT

DONNÉE PAR

L'ORPHÉON DE CAHORS

AU BÉNÉFICE

Du monument à élever à la mémoire de

LÉON GAMBETTA

Étude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du trente mai dernier, la dame Antoinette Jeanne Valet, sans profession, habitante et domiciliée du lieu de Gagnoulat commune de Goujounac, a été séparée de biens d'avec le sieur Joseph Augustin Belmont son mari propriétaire, habitant et domicilié dudit lieu de Gagnoulat commune de Goujounac.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le huit juin mil huit cent quatre vingt-trois.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Étude de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

sur saisie immobilière et sur surenchère.

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le samedi vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Balitrand, huissier à Cahors, en date des vingt-huit vingt-neuf et trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-deux, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal et exploit de dénotation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-deux, vol. 84, numéros 26 et 27.

Et à la requête de M. Louis Dordé, banquier, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, agissant en son nom et comme liquidateur de la maison de banque J. Gros fils et Dordé.

Sur la tête et au préjudice de M<sup>me</sup> Angéla Demeaux, épouse de Monsieur Léopold Martin, et ce dernier pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, propriétaire domiciliés ensemble à Grimard, commune de Duravel.

Il a été procédé à la saisie réelle d'immeubles leur appartenant et parmi lesquels se trouvent ceux ci-après désignés. M. Dordé, ayant cessé ses poursuites, MM. Escande et fils, banquiers à Fumel, furent subrogés à son lieu et place; et par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, M. François Dufour, avocat, domicilié à Cahors, a été subrogé à son tour, marié à l'égard seulement de Monsieur Martin, dans les poursuites que MM. Escande et fils, avaient abandonnées contre lesdits époux Martin.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde est admis à en prendre connaissance.

Pendant le cours des formalités, la dame Angéla Demeaux, épouse de Monsieur Martin, a formé contre le poursuivant une demande ayant pour objet de faire distraire de la saisie divers immeubles lui appartenant.

Par jugement du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-trois, ledit tribunal a accueilli cette demande en distraction en la forme, a nommé Monsieur Décremps, notaire à Cabrerets, expert à l'effet de faire certaines constatations en ce qui concerne les immeubles faisant l'objet de ladite demande et a ordonné que ceux non revendiqués seraient vendus à l'audience du vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

Mais ledit jour vingt-un avril, le tribunal a renvoyé l'adjudication au deux juin, et par jugement du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, il a homologué le rapport de l'expert et ordonné que les immeubles non distraits seraient vendus en quatre lots tels qu'ils sont composés dans ledit rapport.

Ledit jour deux juin, les quatre lots ont été adjugés, savoir: le second pour le prix de quatre mille francs à M<sup>e</sup> Billières, avoué, qui a été command en faveur de Monsieur Eugène Vigouroux, avocat à Laroque, commune de Sérignac; le troisième pour le prix de trois mille cent dix francs audit M<sup>e</sup> Billières, qui a été en command en faveur dudit Monsieur Vigouroux, et le troisième pour le prix de six mille francs à M<sup>e</sup> Bousquet, avoué, qui a été command en faveur de François Dufour, avocat, à Cahors; mais par acte fait au greffe

dudit tribunal, le six juin courant, dénoncé, Monsieur Bernard Séguy, clerk d'avoué à Cahors, a surenchéri les trois derniers lots dont il a porté les prix à quatre mille six cent soixante-dix francs, pour le second lot, à trois mille six-cent trente francs pour le troisième lot, et à sept mille francs pour le quatrième lot, le tout en sus des charges.

DEUXIÈME LOT.

Partie de l'immeuble située à Grimard, même commune, attenante à la parcelle de Madame Martin, et séparée du restant de l'immeuble par la ligne bleue K L, tracée sur le plan annexé audit rapport.

Ce lot comprend : 1<sup>o</sup> Sept ares cinquante centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 P, section E dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares, neuf centiares, terrain de première classe;

2<sup>o</sup> Dix-neuf ares trente centiares du pré à Grimard, même commune, numéros 1225 P, section E dudit plan, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares quatre-vingt-deux centiares, terrain de première et deuxième classe;

3<sup>o</sup> Cinquante-trois ares trente-cinq centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228, section E dudit plan, d'une contenance approximative de deux hectares, un are, cinquante-huit centiares, terrain de première et deuxième classes;

4<sup>o</sup> Vingt-huit ares trente centiares du pré à Grimard, même commune, numéro 1230, section E dudit plan, d'une contenance approximative de un hectare, seize ares, soixante-trois centiares, terrain de première classe.

Ce lot aura sur toute sa longueur une largeur de trente-huit mètres vingt-cinq centimètres et une surface totale de un hectare huit ares, quarante-cinq centiares.

TROISIÈME LOT

Partie du même immeuble de Grimard, à prendre attenante le deuxième lot, dont elle sera divisée par la ligne K L précitée, et séparée du restant de l'immeuble par la ligne P G tracée sur ledit plan.

Ce lot comprend : 1<sup>o</sup> Sept ares, soixante-dix centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 ci-dessus;

2<sup>o</sup> Treize ares du pré à Grimard, même commune, n<sup>o</sup> 1225 ci-dessus;

3<sup>o</sup> Cinquante-un ares soixante-quinze centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228 ci-dessus;

4<sup>o</sup> Vingt-quatre ares dix centiares du pré à Grimard, même commune, numéro 1230 ci-dessus.

Ce lot aura sur toute sa longueur une largeur de trente-huit mètres vingt-cinq centimètres et une surface totale de quatre-vingt-seize ares cinquante-cinq centiares.

QUATRIÈME LOT

Partie restant du même immeuble de Grimard à l'aspect du levant, et attenante au troisième lot dont elle est séparée par la ligne F G, tracée sur ledit plan, et limitée au levant par la propriété Bernadon.

Ce lot comprend : 1<sup>o</sup> Vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 ci-dessus;

2<sup>o</sup> Neuf ares trente centiares du pré à Grimard, numéro 1225 ci-dessus;

3<sup>o</sup> Quatre-vingt-trois ares cinquante-un centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228 susdit;

4<sup>o</sup> Trente-sept ares cinquante centiares du pré de Grimard, même commune, numéro 1230 ci-dessus.

Ce lot aura une surface totale d'environ un hectare cinquante-trois ares, vingt-un centiares.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

NOTA. — Les délimitations et confrontations des lots sont indiquées sur le plan annexé au rapport de M<sup>e</sup> Décremps, déposé au greffe dudit tribunal où toute personne peut en prendre communication.

Mises à prix :

Deuxième lot : Quatre mille six cent soixante-dix francs, ci. . . . . 4,670 fr.

Troisième lot : Trois mille six cent trente francs, ci. . . . . 3,630 fr.

Quatrième lot : Sept mille francs, ci. . . . . 7,000 fr.

A Cahors, le . . . . . juin, mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : LÉON TALOU.

Enregistré à Cahors, le . . . . . juin, mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> . . . . . C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

UN PUISSANT AGENT

Il n'y a qu'un remède qui guérisse rapidement toutes les maladies de foie du sang des intestins et de l'estomac, ce sont les pilules Suisses, prenez-en et vous serez vite convaincu.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES & ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de soulancements de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables soulancements de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**L'HOMME RÉGÉNÉRÉ** par la méthode du docteur J. MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes, Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. — Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.

**C<sup>ie</sup> INSULAIRE de NAVIGATION**

F. MORELLI & C<sup>ie</sup> (EX-COMPAGNIE VALBAY)  
C<sup>ie</sup> de Navigation Commerciale et Postale dans la Méditerranée  
SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT

**Émission de 16,000 Obligations de 400 fr.**  
RAPPORTANT 20 FRANCS D'INTÉRÊTS

Payables par moitié le 1<sup>er</sup> Juin et le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année  
**EMISES A 3 1/2 FRANCS**  
et remboursables, en 26 années, à 400 fr. par voie de tirage au sort.  
**soit un intérêt de 5.90 0/0**

LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'ÉTAT couvre largement le Service des Intérêts et de l'Amortissement des Obligations

**PRIX D'ÉMISSION**

25 fr. en souscrivant.  
75 fr. à la répartition.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Août.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Octobre.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Décembre.  
50 fr. le 15 Janvier.

L'intérêt de 20 fr. par obligation représente un intérêt de 5.90 0/0

Et avec la bonification de 5 fr. accordée aux Obligations qui seront libérées entièrement à la répartition, 5.40 0/0.

Enfin avec la Prime de remboursement à 400 fr. opérée en vingt-six années un intérêt de 5.90 0/0

375 fr. Ensemble.

Une bonification de cinq francs sera allouée par chaque Obligation libérée à la répartition.

La Souscription sera ouverte les 9, 11 et 12 juin  
Chez MM. LEROY BAL et C<sup>ie</sup>, 9, rue Gaillon PARIS

A BESANÇON, chez MM. les Fils de VEIL-PICARD Banquiers;

A MARSEILLE au Siège social de la C<sup>ie</sup>, 4, quai de la Joliette et chez MM. ROBIN, RONDEL et C<sup>ie</sup>;

A BASTIA, chez MM. GREGORI frères, banq. et à l'Agence de la C<sup>ie</sup>;

A AJACCIO, PROPRIANO, BARCELONE, GENÈS, LIVOURNE CIVITA-VECCHIA, NAPLES.

Aux Agences de la Compagnie.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

NADAUD (GUSTAVE). — **Chansons.** — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre physique et politique** de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouvelle Encre.** J. GARDOT DIJON.  
n'écrivant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papetiers.

MAISON DES 100.000 PALETOTS.  
CAHORS, Boulevard Nord.  
**A. PAQUIGNON**  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ  
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS  
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.  
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.  
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
**PRIX FIXE INVARIABLE.**  
Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881  
**Maison Doucède**  
CAHORS. — Rue de la Liberté.  
M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.  
Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.  
M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.  
**SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

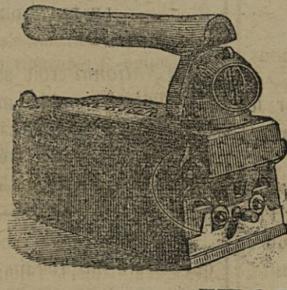
**TAMAR INDIEN GRILLON**  
FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT  
CONTRE  
**CONSTIPATION**  
Hémorrhoides, Congestion cérébrale,  
Bile, Manque d'appétit,  
Embarras gastriques.  
TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE  
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION  
Indispensable aux Enfants,  
Dames enceintes ou en couches,  
Vieillards et personnes sédentaires.  
Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris  
et Pharmacies, Boîte 250.

LA  
**VELOUTINE**  
est une poudre de Riz spéciale  
préparée au bismuth,  
par conséquent d'une action  
salutaire sur la peau.  
Elle est adhérente et invisible,  
aussi donne-t-elle au teint une  
fraîcheur naturelle.  
CH. FAY, INVENTEUR  
9, Rue de la Paix. — Paris.  
B 5654

Propagande républicaine et agricole  
18<sup>e</sup> année 18<sup>e</sup> année  
**GAZETTE DU VILLAGE**  
Politique et Agricole  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures  
REDACTEURS EN CHEF :  
**P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT**  
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.  
Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris  
Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?  
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

UN JOURNAL POUR RIEN  
Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :  
1<sup>o</sup> Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Château;  
2<sup>o</sup> Des primes variées en tous genres : Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.  
3<sup>o</sup> Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.  
On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.  
Édition spéciale pour les membres du Clergé.  
(Décor et architecture religieuse).

**HERNIE** Cette terrible infirmité n'est plus incurable. Une Médaille d'or vient d'être décernée au D<sup>r</sup> RAMOGNI-NO, qui, dans un but d'humanité, prescrit gratuitement son traitement, les essais faits sur 9871 herniaires ont tous réussi. Preuves de guérison : M. Roux, r. Tarasque, 5, à Marseille, a été guéri d'une hernie de 18 ans. Barrière, rue Fort-Sanctuaire 52, d'une de 8 ans. Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 15 ans. — S'adresser franco à M. RAMOGNI-NO, Docteur de l'Université Américaine, à Marseille.



**NOUVEAU FER**  
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
**INDISPENSABLE**  
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.  
POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.  
Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,  
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**  
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,  
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.  
ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.  
ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

MACHINES A COUDRE  
De la Maison **BARIQUAND et Fils**  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. S.)  
Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.